

DOCUMENTS COMPTABLES ET FISCAUX RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

- **Objectif(s) :**
 - **Découverte et utilisation des imprimés fiscaux de la liasse relatifs aux :**
 - immobilisations,
 - amortissements,
 - provisions et dépréciations,
 - plus et moins values.
- **Pré requis :**
 - **Maîtrise des travaux comptables de fin d'exercice,**
 - **Connaissances fiscales sur le régime des plus et moins values professionnelles.**
- **Modalité(s) :**
 - **Analyse de la documentation comptable et de la documentation fiscale,**
 - **Téléchargement des imprimés,**
 - **Exercice d'utilisation des tableaux avec corrigé.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. OBLIGATIONS DEFINIES PAR LE CODE DE COMMERCE.....	3
1.1. Article L123-12 du Code de Commerce.....	3
1.2. Article L123-18 du Code de Commerce.....	3
Chapitre 2. PRINCIPES DEFINIS PAR LE PLAN COMPTABLE GENERAL.....	3
2.1. Article 130-1 du PCG 1999.....	3
2.2. Article 130-2 du PCG 1999.....	3
2.3. Article 130-4 du PCG 1999.....	3
2.4. Décret comptable 83-1020 du 29-11-1983.	3
2.5. Article 531-2 du PCG 1999.....	3
2.6. Article 321-5 du PCG 1999.....	3
2.7. Article 322-1 du PCG 1999.....	4
2.8. Article 322-2 du PCG 1999.....	5
2.9. Article 322-3 du PCG 1999.....	5
2.10. Article 322-4 du PCG 1999.....	5
Chapitre 3. DOCUMENTS COMPTABLES.	6
3.1. Tableau des immobilisations.....	6
3.2. Tableau des amortissements.....	7
3.3. Tableau des dépréciations.	8
3.4. Tableau des provisions.....	9
Chapitre 4. DOCUMENTS FISCAUX.....	10
4.1. Tableau des immobilisations.	10
4.2. Tableau des amortissements.....	11
4.3. Tableau des provisions.....	12
4.4. Tableau de détermination des plus et moins-values.....	13

4.4.1. Imprimé 2059-A.....	13
4.4.2. Régime des plus et moins-values professionnelles.....	14
APPLICATION.....	14
Enoncé et travail à faire.....	14
Documents.....	14
Document 1.	15
Document 2.	16
Document 3.	17
Document 4.	18
Document 5.	18
Annexes.	19
Annexe 1.	19
Annexe 2.	20
Annexe 3.	21
Annexe 4.	22
Correction.	23
Travail 1.	23
Travail 2.	24
Travail 3.	25
Travail 4.	26

Chapitre 1. OBLIGATIONS DEFINIES PAR LE CODE DE COMMERCE.

1.1. Article L123-12 du Code de Commerce.

« Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le *patrimoine de son entreprise* ; ... »

« Elle doit contrôler par *inventaire* au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des *éléments actifs* et passifs du patrimoine de l'entreprise. »

« ... Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une *annexe* : ils forment un tout indissociable. »

1.2. Article L123-18 du Code de Commerce.

« A leur *date d'entrée dans le patrimoine* de l'entreprise, les biens acquis à titre *onéreux* sont enregistrés à leur *coût d'acquisition*, les biens acquis à titre *gratuit* à leur *valeur vénale* et les biens *produits* à leur *coût de production*. »

Chapitre 2. PRINCIPES DEFINIS PAR LE PLAN COMPTABLE GENERAL.

2.1. Article 130-1 du PCG 1999.

« Le bilan, le compte de résultat et l'*annexe* qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. »

2.2. Article 130-2 du PCG 1999.

« Le bilan décrit séparément les *éléments actifs* et passifs de l'entité ... »

2.3. Article 130-4 du PCG 1999.

« **L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan** et le compte de résultat. »

2.4. Décret comptable 83-1020 du 29-11-1983.

« Les données d'inventaire sont regroupées sur le livre d'inventaire ... Le livre d'inventaire doit être suffisamment détaillé pour *justifier le contenu de chacun des postes du bilan*. »

2.5. Article 531-2 du PCG 1999.

« L'annexe comporte les compléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat, dès lors qu'ils sont significatifs :

1. Indication des postes du bilan ..
2. *Etat de l'actif immobilisé* en indiquant pour chaque poste les entrées, sorties et virements de poste à poste. ... »

2.6. Article 321-5 du PCG 1999.

« Lorsque les biens sont acquis conjointement ou sont produits de façon conjointe et indissociable, pour un *coût global d'acquisition ou de production*, le coût d'entrée de chacun des biens est ventilé à proportion de la valeur attribuable à chacun d'eux.

A défaut de pouvoir attribuer une valeur individualisée à chacun d'eux, le coût d'un ou plusieurs des biens acquis ou produits est évalué par référence à un prix de marché, ou forfaitairement s'il n'en existe pas. Le coût des autres biens s'établira par différence entre le coût d'entrée global et le coût déjà attribué.»

2.7. Article 322-1 du PCG 1999.

« 1 - Un actif amortissable est un actif dont *l'utilisation par l'entité est déterminable*.

2 - L'utilisation pour une entité se mesure par la *consommation des avantages économiques attendus de l'actif*. Elle peut être *déterminable en termes d'unités de temps* ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

L'utilisation d'un actif est déterminable lorsque l'usage attendu de l'actif par l'entité est limité dans le temps. Cet usage est limité dès lors que l'un des critères suivants, soit à l'origine, soit en cours d'utilisation est applicable : physique, technique, juridique. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

Si plusieurs critères s'appliquent, il convient de *retenir l'utilisation la plus courte* résultant de l'application de ces critères.

3 - Le *montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle*.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

Le *plan d'amortissement* est la traduction de la *répartition de la valeur amortissable* d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Le *mode d'amortissement* est la traduction du *rythme de consommation des avantages économiques* attendus de l'actif par l'entité.

4 - La dépréciation d'un actif est la constatation que sa *valeur actuelle* est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

5 - La *valeur brute* d'un actif est sa *valeur d'entrée* dans le patrimoine ...

6 - La *valeur résiduelle* est le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle d'un actif n'est prise en compte pour la détermination du montant amortissable que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

7 - La *valeur nette comptable* d'un actif correspond à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

8 - *La valeur actuelle* est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage ...

9 - La comparaison entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable est effectuée élément par élément.

10 - *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, *à la date de clôture*, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des *conditions normales de marché*, net des coûts de sortie.

Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exception des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

11 - *La valeur d'usage* d'un actif est la valeur des *avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie*. Elle est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. ... »

2.8. Article 322-2 du PCG 1999.

« *La plus-value constatée* entre la valeur actuelle d'un bien et sa valeur d'entrée *n'est pas comptabilisée ...*

Par exception, des textes particuliers prescrivent ou autorisent la comptabilisation d'amortissements dérogatoires ou de provisions réglementées ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement ou d'une dépréciation. »

2.9. Article 322-3 du PCG 1999.

« Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant si, à l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. ... »

2.10. Article 322-4 du PCG 1999.

« 1 - A la clôture de l'exercice, une *dotation aux amortissements est comptabilisée* conformément au plan d'amortissement pour chaque actif amortissable même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice.

2 - L'amortissement d'un actif commence à la *date de début de consommation* des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la *mise en service* de l'actif.

3 - L'amortissement est déterminé par le *plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable* tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.

4 - Lorsque l'utilisation, estimée lors de l'acquisition de l'actif comme indéterminable devient déterminable, *l'actif est amorti sur l'utilisation résiduelle*.

5 - Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Le *mode linéaire* est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

6 - Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, toute modification significative de l'utilisation prévue entraîne la révision prospective de son plan d'amortissement. De même, *en cas de dotation ou de reprise de dépréciation résultant de la comparaison entre la valeur actuelle d'un actif immobilisé et sa valeur nette comptable, il convient de modifier de manière prospective la base amortissable. ... »*

Chapitre 3. DOCUMENTS COMPTABLES.

3.1. Tableau des immobilisations.

532-1 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS					
I. Cadre général					
SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D	
RUBRIQUES (a)	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL					

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
 (b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].
 (c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations) →		Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations			
			Virements		Entrées	
			De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports Créations
2. Développement de la colonne C (diminutions) →		Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			
			Virements		Sorties	
			De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Scissions Mises hors service

3.2. Tableau des amortissements.

532-2-1 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - (Règlement n° 2002-10 du CRC)

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes ($A + B - C = D$).

II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles

2. Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service

3.3. Tableau des dépréciations.

532-2-2 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS - (Règlements n° 2002-10 et n° 2005-9 du CRC)

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS ^(b)	A	B	C	D
RUBRIQUES ^(a)	DEPRECIATIONS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS A LA FIN DE L'EXERCICE ^(c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances				
TOTAL				

(a) A développer si nécessaire.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin.

(c) Le montant des dépréciations à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes ($A + B - C = D$).

3.4. Tableau des provisions.

532-3 - TABLEAU DES PROVISIONS – (Règlement n° 2005-09 du CRC)

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS <i>(b)</i>	A	B	C	D
RUBRIQUES <i>(a)</i>	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE <i>(c)</i>
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL				

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes ($A + B - C = D$).

II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations) →

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel

2. Développement de la colonne C (diminutions) →

Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel

Chapitre 4. DOCUMENTS FISCAUX.

4.1. Tableau des immobilisations.



N° 10169 * 12
Formulaire obligatoire (arti-
cle 53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2054 2008

Désignation de l'entreprise _____										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		IA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					IH		II		IJ	
	Avances et acomptes					IK		IL		IM	
	TOTAL III					IN		IO		IP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV		
TOTAL IV					LQ		IR		IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2			
						par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		ØØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IV		LW	
CORPORELES	Terrains					IP		LX		IY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7
Autres participations					IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
TOTAL IV					I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL		

4.2. Tableau des amortissements.

Désignation de l'entreprise _____							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général des ventes (NP + NQ + NR)	NW	Total général des ventes (NS + NT + NU)		NY	Total général des ventes (NW - NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

4.3. Tableau des provisions.

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

4.4. Tableau de détermination des plus et moins-values.

4.4.1. Imprimé 2059-A.

@ internet - DGI



N° 10179 * 12

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : _____						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1))		Valeur résiduelle (report de la colonne (3))	Prix de vente* (8)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (9)	Court terme (1)	Long terme (3)	
						16,5 % (1)	15 % ou 16 % 0 % (2)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+		
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+		
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+		
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+		
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (11)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)					(A)	(B)	(Ventilation par taux)

4.4.2. Régime des plus et moins-values professionnelles.

Tableau relatif à la définition des plus values et moins values à court terme et à long terme pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu :

Nature des biens cédés	Plus-values		Moins-values	
	< 2 ans	≥ 2 ans	< 2 ans	≥ 2 ans
Biens amortissables	CT	CT dans la limite des amortissements LT au-delà	CT	CT
Biens non amortissables	CT	LT	CT	LT

APPLICATION.

Enoncé et travail à faire.

La **Société FALBALA** vous communique les documents et annexes suivants :

- Document 1 : Balance des comptes au début de l'exercice 200N.
- Document 2 : Opérations réalisées en 200N concernant les immobilisations.
- Document 3 : Opérations réalisées en 200N concernant les amortissements.
- Document 4 : Opérations réalisées en 200N concernant les provisions et les dépréciations.
- Document 5 : Opérations réalisées en 200N concernant les charges à répartir et les charges activées.
- Annexe 1 : Imprimé 2054 "Immobilisations".
- Annexe 2 : Imprimé 2055 "Amortissements".
- Annexe 3 : Imprimé 2056 "Provisions et dépréciations".
- Annexe 4 : Imprimé 2059-A - "Détermination des plus et moins-values".

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les documents et annexes ci-dessus :

- 1°) Présenter l'imprimé 2054 "Immobilisations".
- 2°) Présenter l'imprimé 2055 "Amortissements".
- 3°) Présenter l'imprimé 2056 "Provisions et dépréciations".
- 4°) Présenter l'imprimé 2059-A - "Détermination des plus et moins-values".

Documents.

Document 1.**Balance des comptes au début de l'exercice 200N**

Comptes	Valeurs brutes	Amortissements Dépréciations Provisions
Frais d'établissement	30 000	10 000
Frais de recherche et de développement	50 000	
Fonds de commerce	120 000	10 000
Terrains	78 000	8 000
Constructions sur sol propre	600 000	60 000
Installations générales et aménagements des constructions	500 000	50 000
Matériel et outillage industriels	250 000	84 000
Installations générales et aménagements divers	80 000	
Matériel de transport	130 000	90 000
Matériel de Bureau et d'Informatique	82 000	42 000
Emballages récupérables	6 000	
Immobilisations corporelles en cours	50 000	
Avances et acomptes versés sur commandes d'immob. corporelles	8 000	
Titres de participation	25 000	2 000
Titres immobilisés	13 000	4 000
Prêts	90 000	
Stocks de marchandises	30 000	5 000
Clients	20 000	7 000
Valeurs Mobilières de Placement	12 000	1 500
Provisions pour investissement		1 200
Provision pour hausse des prix		600
Amortissements dérogatoires		1 100
Provisions pour litiges		900
Provisions pour garanties données aux clients		1 000
Provisions pour amendes et pénalités		500
Provisions pour pertes de change		900
Provisions pour impôts		700
Provisions pour renouvellement des immobilisations		1 500
Provisions pour gros entretiens et grandes réparations		1 400
Autres provisions pour risques et charges		3 000
Charges à répartir : frais d'émission d'emprunt à étaler	5 000	
Charges à répartir : primes de remboursement des obligations	4 000	

Document 2.

Opérations réalisées en 200N concernant les immobilisations

1°) Acquisitions de l'exercice N, exprimées en valeurs brutes :

Logiciels :	30 000
Matériel industriel :	110 000
Matériel de transport :	176 000
Matériel de bureau et d'informatique :	8 000
Titres immobilisés :	24 000
Terrains :	22 000

2°) Sorties du patrimoine en valeurs brutes :

Matériel industriel :	80 000 acquis en N - 2
Matériel de transport :	130 000 acquis en N - 1
Matériel de bureau et d'informatique :	22 000 acquis en N - 3
Titres immobilisés :	12 000 acquis en N - 4
Terrain :	30 000 acquis en N - 6
Emballages récupérables identifiables (hors service) :	6 000 acquis en N - 2

3°) Production d'immobilisation corporelle :

Commencée en N-1 et achevée en N :	
Bâtiment pour le stock (coût total)	120 000
Commencée en N et inachevée à la fin de l'exercice :	45 000

4°) Prêts :

Prêts accordés pendant l'exercice	30 000
Remboursements de prêts pendant l'exercice	10 000

5°) Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles :

Déduits ou soldés pendant l'exercice	6 000
Versés pendant l'exercice	9 000

6°) Prix de cession (HT) des immobilisations :

Matériel industriel	35 000
Matériel de transport	50 000
Matériel de bureau et d'informatique	10 000
Titres immobilisés	11 000
Terrains	40 000

Document 3.

Opérations réalisées en 200N concernant les amortissements

1^o) Dotations aux amortissements de l'exercice N :

Frais d'établissement :	10 000
Constructions :	30 000
Matériel industriel :	38 000
Matériel de transport :	43 000
Matériel de bureau et d'informatique :	16 000
Installations générales et Agencements des constructions :	12 000

2^o) Diminutions d'amortissements pour les éléments sortis du patrimoine :

Matériel industriel :	40 000
Matériel de transport :	90 000
Matériel de bureau et d'informatique :	13 000

3^o) Dotations aux amortissements dérogatoires :

Mode dégressif :	
Matériel et outillage industriels	5 000
Installations générales et agencements divers	4 000
Amortissement fiscal exceptionnel :	
Matériel de transport	6 000
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	8 000

4^o) Reprises d'amortissements dérogatoires :

Mode dégressif :	
Matériel et outillage industriels	3 500
Installations générales et agencements divers	3 000
Amortissement fiscal exceptionnel :	
Matériel de transport	4 000
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	2 000

5^o) Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme cédés :

1 000

Document 4.

Opérations réalisées en 200N concernant les provisions et les dépréciations

1°) Dotations aux provisions réglementées :	
Provisions pour investissements	500
Provision pour hausse des prix	300
Reprises de provisions réglementées	
Provisions pour investissements	400
Provisions pour hausse des prix	200
2°) Dotations aux provisions pour risques et provisions pour charges à la fin de l'exercice :	
Provisions pour litiges	700
Provisions pour garanties données aux clients	1 200
Provisions pour gros entretiens	1 500
Provisions pour pertes de change	600
3°) Reprises de provisions pour risques et charges à la fin de l'exercice :	
Provisions pour litiges	600
Provisions pour garanties données aux clients	1 000
Provisions pour gros entretiens	1 300
Provisions pour pertes de change	800
4°) Dotations pour dépréciations des immobilisations :	
A - Dotations pour dépréciations du fonds de commerce	20 000
B - Dotations pour dépréciations des titres immobilisés	3 000
5°) Reprises de dépréciations sur immobilisations :	
A - Reprises sur dépréciation pendant l'exercice pour les terrains	5 000
B - Reprises sur dépréciations pour les titres de participations :	2 000
6°) Dotations aux dépréciations à la fin de l'exercice :	
Stocks de marchandises	6 000
Créances clients	8 000
VMP	1 800
7°) Reprises de dépréciations à la fin de l'exercice :	
Stocks de marchandises	5 000
Créances clients	6 000
VMP	1 200

Document 5.

Opérations réalisées en 200N concernant les charges à répartir et les charges activées

1°) Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts :	
Transférées pendant l'exercice :	6 000
Dotations de l'exercice :	2 500
2°) Charges à répartir : primes de remboursement des obligations :	
Dotations de l'exercice :	4 000
3°) Charges activées (immobilisées) pendant l'exercice :	
Frais de recherche et de développement :	20 000

Annexes.

Annexe 1.



N° 10169 * 12
Formulaire obligatoire (arti-
cle 53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2054 2008

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/>										
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW	KX		
	Matériel de transport *					KY	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					IH	II	IJ		
	Avances et acomptes					IK	IL	IM		
	TOTAL III					IN	LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T	
		Autres participations					8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés					IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU	IV			
TOTAL IV					LQ	IR	IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	ØH	ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
					par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	ØØ	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	IV	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB			
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS	MG	MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN			
		Matériel de transport			IV	MP	MQ			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT			
	Emballages récupérables et divers*				IX	MV	MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA		
	Avances et acomptes					NC	ND	NE		
	TOTAL III					IY	NG	NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	
		Autres participations					IO	ØX	ØY	
Autres titres immobilisés					II	2B	2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F			
TOTAL IV					I3	NJ	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	ØL			

Annexe 2.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise _____							Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU				NV	
Total général des ventes (NP + NQ + NR)	NW	Total général des ventes (NS + NT + NU)		NY	Total général des ventes (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Annexe 3.



N° 10949 * 10

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

@ internet - DGI

D.G.I. N° 2056 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C
6E			6F	6G	6H
02			03	04	05
9U			9V	9W	9X
06			07	08	09
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Annexe 4.

@ internet - DGI



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A 2008

Désignation de l'entreprise : _____						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)		Valeur résiduelle (report de la colonne (3)) (8)	Prix de vente* (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	Court terme (11)	Long terme (12)	
						16,5 % (1)	15 % ou 16 % 0 % (2)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+		
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+		
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+		
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+		
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (11)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)					(A)	(B)	(Ventilation par taux)

Correction.

Travail 1.



N° 10169 * 12
Formulaire obligatoire (art.
de 53 A du Code général
des Impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2054 2008

Réinitialiser le formulaire

Valider et imprimer

Désignation de l'entreprise _____										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	30000	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	170000	KE		KF	50000
CORPORELLES	Terrains					KG	78000	KH		KI	22000
	Constructions	Sur sol propre	Donc Composants	I9		KJ	600000	KK		KL	120000
		Sur sol d'autrui	Donc Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Donc Composants	M2		KP	500000	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Donc Composants	M3		KS	250000	KT		KU	110000
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	80000	KW		KX	
	Matériel de transport *					KY	130000	KZ		LA	176000
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	82000	LC		LD	8000
	Emballages récupérables et divers *					LE	6000	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	50000	LI		IJ	45000
	Avances et acomptes					LK	8000	LL		LM	9000
	TOTAL III					IN	1784000	LO		IP	490000
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	25000	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP	13000	IR		IS	24000	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	90000	IU		IV	30000	
TOTAL IV					LQ	128000	IR		IS	54000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2112000	ØH		ØJ	594000	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2		3	
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		ØD	30000	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		ØV	220000	ØX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	30000	ØY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		720000	ØZ	
		Sur sol d'autrui				IR		MD			
	Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG	500000		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	80000	MJ	280000		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM	80000		
		Matériel de transport				IV	130000	MP	176000		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	22000	MS	68000		
	Emballages récupérables et divers*					IX	6000	MV	0		
	Immobilisations corporelles en cours				50000	MY		MZ	45000		
	Avances et acomptes				6000	NC		ND	11000		
	TOTAL III				56000	IY		NG	1950000		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		ØW
Autres participations					IO		ØX	25000	ØZ		
Autres titres immobilisés					II	12000	ØY	25000	ØZ		
Prêts et autres immobilisations financières					I2	10000	ØF	110000	ØG		
TOTAL IV					I3	22000	ØJ	160000	ØK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				56000	I4		ØK	290000	ØL	2360000	

Travail 2.

Désignation de l'entreprise Société FALBALA							Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	10000	EL	10000	EM		EN	20000					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	60000	PN	30000	PO		PQ	90000					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	50000	PW	12000	PX		PY	62000					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	84000	QA	38000	QB	40000	QC	82000					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH	90000	QI	43000	QJ	90000	QK	43000					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	42000	QM	16000	QN	13000	QO	45000					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL III		QU	326000	QV	139000	QW	143000	QX	322000					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	336000	ØP	149000	ØQ	143000	ØR	342000					
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6							
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	8000	P7	P8	P9	2000	Q1	6000				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8							
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2							
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	5000	T5	T6	T7	3500	T8	T9	1500				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	4000	U3	U4	U5	3000	U6	U7	1000				
	Matériel de transport	U8		V1	6000	V2	V3	V4	4000	V5	2000			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V8		V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W7	W8	W9	4000	X1	4500			
TOTAL III	X2	X3	9000	X4	6000	X5	X6	6500	X7	6000	X8	10500		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO					
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	9000	NR	14000	NS		NI	6500	NU		NV		
Total général des ventes (NP + NQ + NR)	NW		23000	Total général des ventes (NS + NT + NU)	NY		12500	Total général des ventes (NW - NY)	NZ		10500			
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			5000			6000			Z9	2500			Z8	8500
Primes de remboursement des obligations			4000						SP	400			SR	3600

Travail 3.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Société PALBALA		Néant <input type="checkbox"/>				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
	3T	TA	TB	TC		
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers						
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U 1200	TD 500	TE 400	TF 1300		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V 600	TG 300	TH 200	TI 700		
Amortissements dérogatoires	3X 1100	TM 10500	TN	TO 11600		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID		
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z 2900	TS 11300	TT 600	TU 13600		
Provisions pour litiges	4A 900	4B 700	4C 600	4D 1000		
Provisions pour garanties données aux clients	4E 1000	4F 1200	4G 1000	4H 1200		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N 500	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T 900	4U 600	4V 800	4W 700		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B 700	5C	5D	5E 700		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F 1500	5H	5J	5K 1500		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO 1400	EP 1500	EQ 1300	ER 1600		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 3000	5W	5X	5Y 3000		
TOTAL II	5Z 9900	TV 4000	TW 3700	TX 10200		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A 10000	6B 20000	6C	6D 30000
		- corporelles	6E 8000	6F	6G 5000	6H 3000
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U 2000	9V	9W 2000	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06 4000	07 3000	08	09 7000
		Sur stocks et en cours	6N 5000	6P 6000	6R 5000	6S 6000
Sur comptes clients	6T 7000	6U 8000	6V 6000	6W 9000		
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X 1500	6Y 1800	6Z 1200	7A 2100		
TOTAL III	7B 37500	TY 38800	TZ 19200	UA 57100		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 50300	UB 54100	UC 23500	UD 80900		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 37400	UF 18900			
	- financières	UG 5400	UH 4000			
	- exceptionnelles	UJ 11300	UK 600			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Travail 4.



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

@ Internet-DGI
D.G.I. N° 2059-A 2008

Désignation de l'entreprise : <u>Société FALBALA</u>					Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>①</small>		Valeur d'origine* <small>②</small>	Valeur nette réévaluée* <small>③</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* <small>④</small>	Autres amortissements* <small>⑤</small>	Valeur résiduelle <small>⑥</small>	
I - Immobilisations*	1	Matériel industriel	80000	40000		40000	
	2	Matériel transport	130000	90000		40000	
	3	Matériel de bureau	22000	13000		9000	
	4	Titres immobilisés	12000	0		12000	
	5	Terrains	30000	0		30000	
	6	Emballages	6000	0		6000	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente* <small>⑧</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>⑨</small>	Court terme <small>⑩</small>	Long terme <small>⑪</small>	
						16,5 % (1)	15 % ou 16 % 0 % (2)
I - Immobilisations*	1	Matériel industriel	40000	35000	-5000	-5000	
	2	Matériel transport	40000	50000	10000	10000	
	3	Matériel de bureau	9000	13000	4000	4000	
	4	Titres immobilisés	12000	10000	-2000		-2000
	5	Terrains	30000	42000	12000		12000
	6	Emballages	6000	0	-6000	-6000	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+		
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+		
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	1000	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+		
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					2000
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					3000
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(1)</small>					4000	9000	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(2)</small>					(A)	(B) <small>(Ventilation par taux)</small>	